



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
**Sarthe**

## EPS

**PROTOCOLE** sanitaire complet [télécharger ici](#)

### Activités physiques et sportives

**Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :**

- **niveau 1 / niveau vert : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;**

- **niveau 2 / niveau jaune : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;**

- **niveau 3 / niveau orange : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;**

- **niveau 4 / niveau rouge : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres, mais suspendues en intérieur**

---

[Activités d'EPS en situation COVID](#)

## ACTUALITES

---

- Lettre de l'Inspectrice d'académie concernant la natation scolaire [ici](#)
- Lettre de l'Inspectrice d'académie concernant les agréments en EPS [ici](#)



**Le Plan d'Action Départemental 2019-2022**



M.A.J. le 01/09/2021

**Dans cette rubrique**

---

- [Sommaire](#)

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe  
19 boulevard Paixhans  
CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9  
Tél. 02 43 61 58 00